

POLITIQUE
FAMILIALE

C'est l'enfer en Suisse pour concilier vie familiale et vie professionnelle. La faute au manque de places en crèches ou en dehors de l'école. Un article constitutionnel doit y remédier.

En finir avec la pénurie de crèches

THIERRY JACOLET



3 mars

Mamans de jour, diminution du temps de travail, coup de main des parents: comme beaucoup de couples, Stéphanie et Alexander Marki ont tout essayé pour pouvoir concilier famille et vie professionnelle. Ils ont galéré pour placer leurs deux enfants dans une structure d'accueil entre les cantons de Genève et de Vaud. «C'est l'enfer de chercher une place en crèche», décoche la maman de 38 ans. «On a l'impression que rien n'est fait pour aider les familles. Elles doivent se débrouiller seules.»

A tel point qu'en avril 2010, ses beaux-parents, habitant Genève, sont venus vivre chez elle et son mari pendant quatre mois, à Lausanne, pour jouer les baby-sitters... «C'était vraiment une solution d'urgence car mon mari et moi travaillions à 100% à l'époque.» Le couple a fini par obtenir une place en crèche pour leurs deux enfants, trois ans (!) après la naissance du premier.

La Suisse mauvaise élève

Difficile de jongler en Suisse entre son emploi et le placement de ses enfants. L'article constitutionnel qui sera soumis au peuple le 3 mars devrait permettre d'offrir plus de souplesse aux parents. Et d'en finir avec les interminables listes d'attente dans les crèches qui peuvent durer jusqu'à deux ans comme à Saint-Gall. «Il faut agir sur ces listes, en développant les structures d'accueil», insiste Lucrezia Meier-Schatz, directrice de la fondation Pro Familia.

C'est que la Suisse est à la traîne sur ce terrain. L'offre extrafamiliale y est inférieure à la moyenne des autres pays de l'OCDE. Elle se situe même en queue de peloton au niveau européen en terme de subventions. «C'est la faute aux modèles traditionnels bien ancrés et au manque d'intervention étatique dans la politique familiale», déplore Susanne Stern, responsable de département auprès de l'INFRAS, société indépendante de recherche et de conseils, qui a mené une étude sur le thème.

La famille est le parent pauvre de la politique en Suisse. «Notre pays n'a toujours pas reconnu la politique familiale comme un enjeu national majeur pour l'avenir de notre société», s'indigne de son côté la conseillère nationale Lucrezia Meier-Schatz (pdc/SG). «Alors que ce sont les familles qui forment la cellule fondatrice de la société.»

Pas d'étatisation

Etatiser la politique familiale? Inimaginable pour les démocrates du centre: c'est une tâche réservée aux cantons et aux communes. Nadja Pieren, conseillère nationale UDC bernoise, monte au front: «Ce serait une erreur de laisser la Confédération imposer un modèle familial. Cela affai-

blirait la solidarité familiale et la qualité actuelle de l'offre qui est déjà très bien adaptée aux besoins régionaux. Au cours des 8 dernières années, l'offre pour les gardes d'enfants hors de la famille a été augmentée de 70% en Suisse. Sur internet, vous pouvez trouver beaucoup de places libres.»

Oui, l'offre est suffisante dans certaines régions, mais il y a pénurie au niveau national. Et ce, malgré les efforts des cantons (voir ci-dessous). Il manquerait entre 50 000 et 100 000 places en crèche et en famille de jour.

Bon pour l'économie

Réponse aux besoins chiffrés, l'article constitutionnel encourage aussi les parents à ne pas mettre leur carrière entre parenthèses. «Si l'offre est adéquate, une femme peut par exemple travailler plus, gagner plus et garder sa position professionnelle», relève Susanne Stern. Faute de pouvoir placer leurs enfants, Stéphanie Marki et son mari ont dû réduire leur temps de travail de respectivement 10% et 20%. «Arrêter de travailler? C'est bien beau, mais on a besoin de nos salaires», confie-t-elle.

La famille est le parent pauvre de la politique en Suisse

Les conséquences financières d'un oui le 3 mars pour la Confédération et les cantons? Difficile à mesurer, les dispositions d'application de la loi en cas de oui n'étant pas définies. Ce serait de toute évidence bon pour l'économie. «Selon des études, 1 franc investi dans la création de structures d'accueil de l'enfance en rapporte 2 à la société», expose Christophe Bornand, chef du Service de la protection de la jeunesse du canton de Vaud.

12 milliards de coûts

Une politique hors de prix, s'effarouchent les opposants radicaux et UDC. Nadja Pieren, elle-même directrice d'une crèche privée, sort l'épouvantail des chiffres: «L'acceptation de l'article constitutionnel coûterait chaque année jusqu'à 12 milliards de francs suisses, principalement à cause de la création de places d'accueil. Et ce sont les contribuables qui devraient passer à la caisse.»

Pas de quoi effrayer Marie Angéloz et Nicolas Perrin, jeunes parents, qui rament depuis mai 2012 pour décrocher le bon ticket dans une crèche à Fribourg. Ils pourraient obtenir une place à la prochaine rentrée scolaire en août. Mais rien de sûr. En attendant, Marie aura repris en avril le travail, à 80%. Et la garde de leur garçon durant les quatre mois de flottement? Le couple fera appel aux renforts: «La maman de jour et les deux grands-mamans nous dépanneront.»



Ambiance dans une crèche en ville de Fribourg. Si l'offre est suffisante dans certaines régions, il manquerait entre 50 000 et 100 000 places d'accueil de la petite enfance au niveau national. VINCENT MURITH-A

Des cantons romands sereins malgré la pénurie

FRIBOURG Pour dégonfler les listes d'attentes dans les crèches, le canton de Fribourg compte sur le coup de fouet donné par loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE), entrée en vigueur il y a un an. De quoi répondre aux besoins fixés à 1512 places en crèche d'ici fin 2014. «Si nous maintenons le rythme actuel de 9 places créées par mois, l'objectif sera atteint», se réjouit Anne-Claude Demierre, directrice de la Santé et des affaires sociales (DSAS). Insuffisant par rapport aux 2240 places en crèche nécessaires, a déploré hier dans «La Liberté» Annette Wicht, secrétaire général de la Fédération des crèches fribourgeoises. Une acceptation de l'article constitutionnel ne ferait pas accélérer la cadence. «Cela ne ferait que conforter la politique que nous menons», souligne la conseillère d'Etat. «Il n'y aurait pas d'incidence pour ce qui est du soutien financier par le canton.»

VAUD Près de 6000 places d'accueil créées pour le préscolaire et parascolaire depuis 2007: la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) a dépassé toutes les espérances dans le canton de Vaud. Entrée en vigueur en septembre 2006, elle visait à étoffer l'offre de 2500 places supplémentaires en cinq ans... «Une impul-



Peu de parents peuvent garder eux-mêmes leurs enfants. KEYSTONE

sion constitutionnelle liée au vote du 3 mars affirmera cette volonté décidée par les politiques et le peuple vaudois», avance Christophe Bornand, chef du Service cantonal de la protection de la jeunesse. Malgré la loi qui a permis un taux de couverture des enfants de 20%, les listes d'attente continuent de s'allonger.

GENÈVE «Localement difficile mais encourageant.» C'est ainsi que Gilles Thorel qualifie la situation dans le canton de Genève. Le directeur du pôle de la coordination des prestations déléguées et de la

surveillance au sein l'Office de la jeunesse (OJ) reconnaît «un manque parfois cruel de places». Même si leur nombre pour 100 enfants de moins de 4 ans est passé de 25 à 35 entre 2001 et 2012. Aux yeux de Gilles Thorel, le canton est bien armé avec l'initiative pour l'accueil continu accepté en 2010 et un contre-projet accepté en juin 2012 demandant aux communes de répondre aux besoins dans un délai de cinq ans. «Un oui le 3 mars ne changerait pas grand-chose. Le peuple genevois a déjà décidé ce qui doit se faire», estime Gilles Thorel. TJ

UNE VOTATION PAS ENCORE GAGNÉE

La température monte dans les bureaux de l'Inselgasse, siège du Département fédéral de l'intérieur. La cause: la votation sur l'article constitutionnel sur la famille, dont l'issue le 3 mars est plus incertaine que jamais. Dans un premier temps, Alain Berset avait assuré le service minimum pour défendre cet objet. Au lendemain du second sondage SSR, qui ne lui prête plus que 55% d'intentions favorables contre 66% à fin janvier (le non est passé de 23 à 35%), le conseiller fédéral multiplie les prises de parole dans les médias. Pourtant, ce ne devait être qu'une formalité. Qui donc aurait imaginé que la nouvelle politique familiale de la Confédération soit au final l'objet le plus contesté du scrutin, d'avantage que l'initiative Minder ou la révision de la loi sur l'aménagement du territoire? Même si les partisans tiennent toujours la corde, leur chute dans les sondages est vertigineuse.

Que s'est-il donc passé? Selon l'institut Gfs.bern, à l'origine de ces prévisions, l'opposition à l'article constitutionnel a surtout augmenté au sein de l'électorat PLR et UDC,

suivant en cela les mots d'ordre négatifs que ces deux partis ont publiés entre les deux sondages. L'institut intègre à son analyse l'effet de la barrière des langues. Le refus gagne du terrain particulièrement en Suisse alémanique, auprès des électeurs les plus âgés.

Très présent dans la campagne des opposants, l'UDC Guy Parmelin veut y croire. «A priori, tout le monde est pour la famille. Il nous a fallu expliquer les conséquences du vote, notamment financières. Maintenant, les partisans vont devoir sortir du bois!» Le conseiller national vaudois compte sur la double majorité pour faire capoter le projet. La votation se jouera dans quelques cantons-clés alémaniques, prédit-il.

Dans le camp des partisans, «on se battra jusqu'à la fin», annonce la conseillère nationale Lucrezia Meier-Schatz (pdc/SG). La directrice de Pro Familia Suisse explique la perte de vitesse du oui par le récent tout-ménage de l'UDC et par le revirement du PLR, dont les ténors «avaient soutenu l'objet au parlement avant de changer d'avis».

BERTRAND FISCHER